

MUNICIPALITÉ DE OGDEN ORDRE DU JOUR

Mardi, 8 septembre 2015 à 19 heures Séance ordinaire du conseil

- Ouverture de la séance
- Ŋ Adoption de l'ordre du jour
- ယ မ Adoption des procès-verbaux Procès-verbal de la séance ordi la séance ordinaire tenue le ယ août 2015
- 4 Période de questions
- Ċ Affaires portant sur les séances antérieures
- Aménagement, urbanisme et développement Dépôt du rapport forestier Dépôt du rapport d'urbanisme
- တတ္တတ္တွ *α* ω 4
- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme Demande de dérogation mineure Chantal Éthier matricule 0694 52 3387 Demande de dérogation mineure -
- Environnement et gestion des matières résiduelles
- 7.1 7.2 Lavage des bacs au site central de déchets Autorisation de rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec
- 7.3 Achat d'une caméra pour le site central de déchets
- Voirie, transport et travaux publics
 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

- Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 1 Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no. 2 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins Utilisation du fonds carrière et sablière pour travaux d'asphaltage et lignes de rue Modification à la programmation de la TECQ (2014-2018)
- Gravier sur le chemin Derrick
- **Finances**
- Liste des comptes payés Liste des comptes à payer
- 9.1 9.2 9.3 Radiation de certains comptes de taxes
- Administration
- Rencontre du Carrefour du capital humain pour la directrice générale
- 10.1 10.2 10.3 Achat d'un ordinateur pour la commis administrative Demande de soutien financier de la Fondation Cégep de Sherbrooke
- Loisirs et culture
- 11.1 11.2 Patinage libre gratuit 2015 – 2016 Reconnaissance officielle du Comité local du Patrimoine d'Ogden
- 12. écurité publique
- Paiement des factures de la SQ sans intérêts
- 13. Règlements et politiques internes
- **14.** 14.1 14.2 Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog Diverses rencontres
- Divers dossiers de la MRC Memphrémagog
- 5 Liste de correspondance
- 6. Période de questions
- 17. Levée de la séance

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi, 5 octobre 2015 à 19 heures





Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden. ∞ septembre 2015 ወ 19

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Carrier et Robert Lebrun Stairs, Jean R. Roy, Alain

ARRIVÉE DU CONSEILLER RICHARD ROY À 19 H 03

directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

- 1

5-09-205

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015

2015-09-206 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

présenté. QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015 tel que

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. Il n'y a aucune question posée. La plupart des gens sont intéressés aux points 8.2 et 8.3, donc ces sujets seront traités en premier.

ARRIVÉE DU CONSEILLER MONSIEUR RICHARD ROY

Ġ AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.





6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

tenue le 5 août dernier. La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

Demande de dérogation mineure – Chantal Éthier – matricule 0694 52 3387

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour demande de dérogation mineure faite par Mme Chantal Éthier pour sa propriété 0694 52 3387; discuter de la avec matricule

CONSIDÉRANT QUE la demande de Mme Éthier est de pouvoir construire un garage situé trois (3) mètres de la ligne latérale avec une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) (au lieu du 18 pieds demandé auparavant); CJ D

CONSIDÉRANT QUE le voisin a indiqué son accord pour ce projet par écrit;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rendu sur place afin de mieux voir la situation et de bien considérer cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée pour le garage d'une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) situé à trois (3) mètres de la ligne latérale:

2015-09-207 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

dérogation mineure pour cette propriété de madame Chantal Éthier, ayant le matricule 0694 52 3387, autorisant la construction du garage d'une hauteur de 5.3 mètres (17.5 pieds) situé à trois (3) mètres de la ligne latérale conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Lavage des bacs au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites; Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs après l'été, donc à l'automne CONSIDÉRANT QUE les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie

2015-09-208 II est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

que les bacs soient bien rincés après le nettoyage. QUE la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets cet automne, et

ADOPTÉE

7.2 Autorisation de rendre accessibles à la MRC inscrites au portail GMR de Recyc-Québec de Memphrémagog les données

Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014; CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;



Maire D.G.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

l'autorisation de la municipalité; CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans

2015-09-209 Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

données inscrites par la municipalité au portail GMR. aux

ADOPTÉE

7.3 Achat d'une caméra pour le site central de déchets

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que le site central de déchets soit sous surveillance afin d'éviter les problèmes qui continuent d'y survenir;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'une caméra de surveillance est de 179.24\$ taxes en sus

2015-09-210 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs

et résolu à la majorité

Messieurs Jean R. Roy et Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil autorise l'achat d'une caméra de surveillance pour le site central de déchets prix de 179.24\$ taxes en sus. a

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

dernier. La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 26 août

Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no.

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie 9269-0254 Québec Inc. au prix de 310,432.50\$ incluant les taxes:

2015-09-211 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 à la compagnie 9269-0254 Québec Inc. au prix forfaitaire de 310,432.50\$ incluant les taxes.

Municipalité de Ogden. QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la

ADOPTÉE



Municipalité d'Ogden PROCES-VERBAL



Octroi du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du circuit no.

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix de 346,574.67\$

2015-09-212 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–20 forfaitaire de 346,574.67\$ incluant les taxes. **QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. années 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 à la compagnie Entreprises P.S. Roy l Entreprises Roy Inc. . 2 pour les Inc. au prix

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

8.4 chemins Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 14,864.00\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), pour l'exercice financier 2015-2016, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick;

2015-09-213 appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité Il est proposé par monsieur Jean R. Roy

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Davis, Cedarville et Derrick pour un montant subventionné de 14,864.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

<u>.</u>5 Utilisation du fonds carrières et sablières pour travaux d'asphaltage et lignes

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière a l'obligation de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden désire utiliser des montants du fonds carrières et sablières comme source de financement pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlington et pour les lignes de rue sur le chemin Marlington et sur une portion du chemin Cedarville, pour les montants et travaux suivants :

Travaux : Asphaltage sur la courbe du chemin Marlington Lignes de rue sur le chemin Marlington et une portion du chemin

2015-09-214 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

Total =

sablières comme source de financement pour les travaux d'asphaltage effectués sur le chemin Marlington et pour les lignes de rue sur le chemin Marlington et une portion du chemin Cedarville. QUE le conseil approuve l'utilisation du montant total de 29,643.31\$ du fonds carrières et

ADOPTÉE





8. 6 Modification de la programmation des travaux : subvention TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par les résolutions 2014-12-300 et 2015-03-060 est révisée;

2015-09-215 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

- Pour 2014 le rechargement des chemins au montant de 106,875.45\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lamarche, Lapierre, Ogden, Rivière et Weir);
- les travaux de pavage sur le chemin Stanstead au montant de 51,396.20\$
- au montant de 64,632.75\$ une portion des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville
- Pour 2015 : les travaux de pavage sur le chemin Marlington au montant de 28,441.27\$
- Marlington); chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et le rechargement des chemins au montant de 65,466.56\$ (ce qui inclut les
- rechargement d'une partie du chemin Davis au montant de 10,290.03\$

QUE les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant de 104,372.37\$ et une portion des travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant partiel de 6,927.63\$, pour un montant total de 111,300.00\$, seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

8.7 Gravier sur le chemin Derrick

CONSIDÉRANT QUE le chemin Derrick est en besoin de gravier et de nivelage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il reste une disponibilité budgétaire résultant d'une subvention non-prévue au budget 2015 qui pourrait être transféré au poste gravier afin de l'utiliser pour le chemin

2°45-09-216 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux de gravier et de nivelage supplémentaire sur le chemin Derrick et autorise l'obtention du plus de gravier possible tout en respectant le coût maximal de 14,000.00\$, taxes en sus pour les travaux, et que ce montant sera payé en utilisant la disponibilité budgétaire résultant de la subvention non-prévue au budget 2015.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 18,287.74\$ et les salaires s'élèvent à 13,207.62\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 31,495.36\$.



Maire D.G.

2015-09-217 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 34,930.94;

2015-09-218 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 8 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Radiation de certains comptes de taxes

comptes suivants: CONSIDÉRANT QU'après étude des dossiers de la municipalité, il serait opportun de radier les



Maire D.G.

Client 759 2013 2014 2015 Matricule 1491 48 7080 1,66 \$ 1,67 \$ 2,08 \$ Turcotte R. Anne Veilleux

2015-09-219

appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun

QUE le conseil approuve la radiation de comptes ci-haut mentionnée au montant cité.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Rencontre du Carrefour du capital humain pour la directrice générale

humaines des municipalités et de l'UMQ afin de discuter avec eux des enjeux et dossiers d'actualité dans le domaine des relations du travail et des ressources humaines du milieu municipal québecois et invite la directrice générale à assister à cette rencontre; CONSIDÉRANT QUE le Carrefour du capital humain rencontre les responsables des ressources

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se tiendra à Drummondville le 12h00 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre; 1er octobre 2015 de 9h00 à

2015-09-220 II est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister se tenant le 1^{er} octobre 2015. à cette rencontre

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à

ADOPTÉE

10.2 Achat d'un ordinateur pour la commis administrative

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la commis administrative ne fonctionne plus et a besoin d'être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Informatique ASR offre de nous vendre un nouvel ordinateur au prix de 500.00\$ taxes en sus;

2015-09-221 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

compagnie Informatique ASR au prix maximal de 500.00\$ taxes en sus QUE le conseil autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour la commis administrative de a

ADOPTÉE

10.3 Demande de soutien financier de la Fondation Cégep de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Cégep de Sherbrooke aide les étudiants et étudiantes à réaliser leurs aspirations et à donner suite à des projets essentiels à leur formation, et entreprend une campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la municipalité d'Ogden seront aidés par cette fondation qui demande un soutien financier de la municipalité d'Ogden au montant de 200.00\$ par année pendant une période de cinq (5) ans;



Maire D.G.

2015-09-222 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 200.00\$ à la Fondation Cégep de soutien financier pour l'année 2015, et suggère à la Fondation de faire une soutien financier à la Municipalité à chaque année dans les années à suivre. 9 9 Sherbrooke pour autre rooke pour le demande de

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la munic patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à municipalité d'Ogden à la saison 2015-2016 iffre à 1,200 \$ pour 64.5 heures; de

2015-09-223 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs

et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden souhaite offrir à ses citoyens des périodes de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,200 \$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2016 et soit déboursée à la ville de janvier 2016. Stanstead en M

ADOPTÉE

11.2 Reconnaissance officielle du Comité local du Patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution no. 2015-07-179, le conseil de la municipalité d'Ogden a reconnu le conseil local du patrimoine de façon intérimaire, avec le mandat de procéder à l'inventaire du patrimoine de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de par cette même résolution mentionnée ci-haut, le conseil de la municipalité d'Ogden a aussi demandé au conseil local du patrimoine intérimaire de tenir une assemblée de consultation publique ouverte à tous les résidents d'Ogden, afin de déterminer s'il y a d'autres personnes qui sont intéressés à joindre ce conseil;

municipalité d'Ogden a accepté de fournir un montant raisonnable de soutien au Conseil local du patrimoine, une fois que celui-ci soit reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden; CONSIDERANT QUE de par cette même résolution mentionnée ci-haut, <u>ო</u> conseil de

CONSIDÉRANT QUE de par cette même résolution mentionnée ci-haut, le conseil de municipalité d'Ogden a accepté d'inclure le Conseil local du patrimoine dans son pacte rura développement et à les assister à obtenir des fonds de l'extérieur, une fois que celui-ci reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden; son pacte rural de conseil de soit

Patrimoine d'Ogden a été constitué par résolution lors de cette assemblée; ville de la municipalité d'Ogden en présence de résidents d'Ogden et que le Comité Local du CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 9 août 2015 à l'hôtel de

2015-09-224 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

« Comité local du patrimoine d'Ogden » QUE le conseil de la municipalité d'Ogden reconnaît officiellement et de façon permanente le

au Comité local du patrimoine d'Ogden QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de fournir un montant raisonnable de soutien



Maire D.G.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte d'inclure le Comité local du patrimoine dans son pacte rural de développement et à les assister à obtenir des fonds de l'extérieur.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Paiement des factures de la SQ sans intérêts

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 1er juin 2015, le conseil a adopté une résolution à l'effet de surseoir aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec (SQ) jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière tenue le 19 août dernier, les représentantes de la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont informé les membres du conseil de la MRC que le Secrétariat du Conseil du Trésor a autorisé la solution visant la location auprès de la MRC de Memphrémagog d'un nouveau poste de la SQ, à construire par la MRC et exploité par la SQI;

accepté le principe d'être le promoteur et de construire un poste abritant les effectifs du territoire de la MRC et le poste autoroutier de la SQ et qu'il a signifié son intérêt à entamer, sans délai, les négociations avec la SQI afin de convenir des conditions de réalisation; CONSIDÉRANT QU'après discussion avec les représentantes de la SQI, le conseil de la MRC a

horizon de 30 mois CONSIDÉRANT QUE le processus prévu devrait conduire à la livraison d'un poste dans un

CONSIDÉRANT QUE ces éléments satisfont aux conditions de suspension des paiements factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec; des

CONSIDÉRANT QUE récemment la municipalité a reçu un relevé de compte pour les services la Sûreté du Québec avec un montant distinct pour des intérêts

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec ont toujours payé le montant total des factures alors que les services rendus étaient déficients dans la mesure où des milliers d'heures perdues en déplacement entre le territoire de la MRC et le poste situé à Sherbrooke ont privé les citoyens d'une présence policière à laquelle ils étaient en droit de s'attendre en raison des sommes payées;

de milliers de dollars payés en trop pour une présence policière inadéquate CONSIDÉRANT QUE ces milliers d'heures perdues en déplacement représentent des centaines

ministère de la Sécurité publique de facturer des montants d'intérêts pour une facture associée à des services rendus dans le cadre d'une entente non respectée par le ministère de la Sécurité publique lui-même depuis 8 ans; CONSIDÉRANT QUE le conseil juge, dans ce contexte, déplacé et inconvenant de la part du

2015-09-225 II est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

de compte sans le montant des intérêts qui y est ajouté D'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec figurant au relevé

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog. e, madame Sûreté du

ADOPTEE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique



Municipalité d'Ogden PROCES-VERBAL

60 D.G.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 **Diverses rencontres**

Le maire mentionne que l'équipe au bureau municipal a bien travaillé pendant le congé de maladie de la directrice générale. Il mentionne aussi qu'il a assisté à l'ouverture de l'exposition d'Ayer's Cliff. Il y a eu une vente de garage au parc Weir, avec plusieurs résidents d'Ogden prenant part. M. Sudlow a aussi assisté à l'ouverture officielle du deuxième magasin de la Ressourcerie, celui-ci situé à Magog. M. Sudlow a parlé de sa rencontre avec la directrice générale et Mme Funk de la Fondation Cégep de Sherbrooke, et aussi de sa rencontre avec Mme France Bonsant qui encourage tout le monde à voter aux élections

Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow parle du succès de la tactique des municipalités ayant retenu leur paiement de la facture SQ. Il mentionne aussi que la MRC travaille sur l'optimisation des services incendie sur son territoire. Le panneau indiquant la vitesse a été prêté à la municipalité par la MRC afin de rappeler aux gens de respecter les limites de vitesse. M. Sudlow mentionne enfin que l'exposition de photos Typiquement Memphrémagog est maintenant présente à l'hôtel de ville d'Ogden.

5 LISTE DE CORRESPONDANCE

pour en faire partie intégrante La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

l'ordre du jour n'était pas sur le site web, et la réponse donnée était que l'ordinateur de la commis administrative était brisé et a dû être remplacé. Mme Rousseau mentionne que le patinage gratuit offert par la municipalité est très apprécié. M. Mailhot demande si beaucoup de gens utilisent la colline Alice Miller. La réponse donnée est oui, c'est un raccourci utilisé par plusieurs. Mme Rousseau demande s'il y a eu des fossés de creusés. La directrice générale lui a répondu que oui, au mois d'août sur les chemins Laperle et Laflamme. Elle demande aussi pourquoi

2015-09-226 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 20.

Michael Sudlow

Maire

Vickie Comeau refice

b

Directrice générale et secrétaire-trésorière